
Présidence : Lituanie**885ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 27 octobre 2011Ouverture : 10 h 10
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 heures2. Président : Ambassadeur R. Norkus
M. A. Krivas

Avant d'aborder l'ordre du jour, au nom du Conseil permanent, le Président a souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Arman Kirakossian.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME (BIDDH) RELATIF À LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Président, Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (ODIHR.GAL/62/11 OSCE+), Pologne-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1012/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1001/11), Fédération de Russie (PC.DEL/1016/11), Biélorussie

(PC.DEL/1020/11 OSCE+), Suisse (PC.DEL/1006/11), Canada, Saint-Siège (PC.DEL/998/11), Turquie (PC.DEL/1010/11), Kirghizistan

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE**

Président, Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE (SEC.GAL/170/11 OSCE+), Pologne-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/996/11), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1004/11), Fédération de Russie (PC.DEL/1017/11), Biélorussie (PC.DEL/1021/11), Suisse (PC.DEL/1007/11), Canada, Ukraine (PC.DEL/1015/11), Saint-Siège (PC.DEL/999/11), Géorgie, Azerbaïdjan, Arménie

Point 3 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Tremblement de terre qui s'est produit dans la province de Van, en Turquie, le 23 octobre 2011* : Président, Pologne-Union européenne (PC.DEL/997/11), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (PC.DEL/1018/11), Canada, Biélorussie (PC.DEL/1023/11), Norvège (PC.DEL/994/11), Azerbaïdjan, Ukraine (PC.DEL/995/11 OSCE+), Arménie, Saint-Siège (PC.DEL/1000/11), Suisse (PC.DEL/1008/11), Ouzbékistan, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Géorgie, Turquie (PC.DEL/1011/11), Kazakhstan (PC.DEL/1003/11)
- b) *Liberté de réunion aux États-Unis d'Amérique et dans les États membres de l'Union européenne* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1002/11), Biélorussie (PC.DEL/1022/11 OSCE+), Belgique, Espagne, Pologne-Union européenne, Allemagne, Portugal
- c) *Annonce par l'ETA, le 20 octobre 2011, de la fin de son activité armée* : Espagne (annexe), France
- d) *Développements récents dans la région méditerranéenne* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1009/11), Assemblée parlementaire de l'OSCE
- e) *Droits de l'homme et libertés fondamentales en Biélorussie* : Canada, Biélorussie
- f) *Récents inondations en Thaïlande* : Canada

Point 4 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Présidence par l'Ambassadeur R. Norkus, Président du Conseil permanent, de la quatorzième réunion du Groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE, tenue le 21 octobre 2011 : Président (CIO.GAL/212/11)*
- b) *Participation du Représentant spécial du Président en exercice pour les conflits prolongés, l'Ambassadeur C. Čekuolis, à la seizième réunion du mécanisme de prévention et de règlement des incidents (MPRI), tenue à Dvani (Géorgie), le 21 octobre 2011 : Président (CIO.GAL/212/11)*
- c) *Déclaration du Président en exercice appelant le Président biélorusse à ne pas donner force de loi aux nouvelles restrictions à la liberté de réunion et d'association en Biélorussie (SEC.PR/409/11) : Président (CIO.GAL/212/11)*
- d) *Participation du Président du Conseil permanent, l'Ambassadeur R. Norkus, à la cérémonie de remise du prix Max van der Stoel, tenue à La Haye, le 24 octobre 2011 : Président (CIO.GAL/212/11)*

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Secrétaire général*
- b) *Débats, au sein du Comité consultatif de gestion et finances, sur le projet de budget unifié pour 2012 : Secrétaire général*

Point 6 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Annonce de la distribution du document intitulé « État des documents proposés pour adoption par le Conseil ministériel de l'OSCE en 2011 : Président*
- b) *Informations de vol pour la dix-huitième Réunion du Conseil ministériel devant se tenir à Vilnius, les 6 et 7 décembre 2011 (MC.INF/7/11) : Président*
- c) *Tirage au sort devant être effectué le 3 novembre 2011, après la séance du Conseil permanent, afin d'établir l'ordre des interventions à la dix-huitième Réunion du Conseil ministériel (CIO.GAL/209/11 OSCE+) : Président*
- d) *Séance élargie du Conseil permanent prévue le 18 novembre 2011 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 novembre 2011 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/885
27 October 2011
Annex

FRENCH
Original: SPANISH

885ème séance plénière

PC Journal No 885, point 3 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

En tant qu'Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume d'Espagne auprès de l'OSCE, je suis heureux d'informer officiellement le Conseil permanent que, le 20 octobre 2011, l'organisation terroriste Euskadi Ta Askatasuna (ETA) a annoncé l'arrêt définitif de son activité terroriste. Il s'agit là, bien sûr, d'un événement d'une importance capitale, et il a été reconnu comme tel par la société espagnole.

Ce sentiment général qu'éprouvent les citoyens a aussi été exprimé par de nombreuses institutions, tant espagnoles qu'étrangères. Son Altesse Royale, le Prince héritier d'Espagne a salué avant tout « une grande victoire de notre État de droit, de la volonté et de la détermination des institutions démocratiques, du travail acharné, dévoué et efficace mené par les forces et corps de sécurité et, enfin, une grande victoire pour l'ensemble de la société. »

Pour sa part, dans une déclaration officielle, le Premier Ministre a souligné que la fin du terrorisme de l'ETA était un triomphe pour l'état de droit. Cela, a-t-il dit, « a été possible aussi grâce à la collaboration de la France et de ses autorités envers lesquelles nous avons une dette de gratitude ainsi qu'envers tous les pays qui nous manifestent leur solidarité et leur soutien depuis des années. »

À cette occasion, nous rappelons les engagements inscrits dans la Charte de l'OSCE sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Nous appelons tous les États participants à veiller à ce que, sur la base de ces engagements, nous soyons capables de relever le défi que constitue ce phénomène cruel et corrosif, sous toutes ses manifestations, pour la société du XXI^e siècle.

Monsieur le Président,

Par ailleurs, la satisfaction légitime que tous les secteurs de la société démocratique espagnole et ses institutions expriment au sujet de la victoire sur le terrorisme de l'ETA va de pair avec le souvenir et le respect de ses victimes et de leurs souffrances. Nous nous associons aux hommages émouvants rendus à leur mémoire et à leur dignité.

Il ne fait pas de doute que les actes terroristes portent gravement atteinte à la jouissance des droits de l'homme, et nous réaffirmons donc notre détermination à prévenir et combattre le terrorisme, et ainsi d'accroître la sécurité des citoyens, comme l'indique la Décision No 618 sur la solidarité avec les victimes du terrorisme, adoptée par le Conseil permanent le 1^{er} juillet 2004.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance du jour.

Merci, Monsieur le Président et distingués délégués, de votre attention.